Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602285-20251210-202512048-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 10 décembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire.

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10
Date de la convocation : 04/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025
Vote : à la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

Présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, M. THEBAUD Didier, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, TEXERAUD Patrick, Mme GRU Valérie, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, M. DESMAS Xavier,

Absents excusés : Mme CHEVALIER Chantal, M. GILLEMOT Bernard, M. SOURGET Mikaël, Mme GICQUEL Fanny,

A été nommé secrétaire : M. DESMAS Xavier,

2025-12-048 - DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE : CONVENTION FINANCIERE POUR LA FACTURATION D'UNE PARTIE DU POSTE DE MANAGER DE COMMERCE

Madame le maire explique que la commune conventionne avec la communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté pour la facturation d'une partie du poste de manager de commerce. Les missions de l'agent incluent : le développement des partenariats locaux, l'animation et la promotion des commerces et l'accompagnement des commerçants. Il est nécessaire de renouveler ladite convention pour la période 2025-2027. Le coût à la charge de la commune s'élève à 558 € par an sur la période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Autorise Madame le maire à signer la convention financière pour la facturation d'une partie du poste de manager de commerce.

Le Maire
Armelle ROBERT

Le secrétaire de séance
Xavier DESMAS